



**DISTRICT  
GRAND VAUCLUSE  
DE FOOTBALL**

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR  
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex  
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03  
E-mail : [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)  
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

# BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL



L'ensemble des membres du **District Grand Vaucluse** vous souhaite leurs meilleurs vœux pour cette année 2024.

# PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



**BULLETIN OFFICIEL**

**NUMERO 23**

**DU 12 Janvier 2024**

**COMITE DE DIRECTION**



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

## **Réunion dématérialisée du Mercredi 10 Janvier 2023**

**Présents** : MM. BENOIT – RANC – MANIERE – ARNAUD – IASIO – BERTHELOT – RIPPERT – BERANGER – BEN AISSA – MAKHECHOUCHE – ALLIO. MME DOSSARD

**Excusés** : M. BEN ALI – GUIGUE – SAHBI – BERANGIER – MME GARCIA

**Absent** : MME CANOVAS

### **Arbitre :**

Les candidats suivants ont effectué leur examen théorique, ils sont admis au titre d'arbitre stagiaire :

- BARNY Adam
- BREART Romain
- CHELLAH Mehdi
- DE CASTRO SILVA Ely
- DRIBAL Yanis
- EYMERY Gianni
- FONSECA NASCIMENTO Gonçalo
- KHARMICHE Rayane
- MALKI SHOULI Adam
- MENDY BOUREKBA Saian
- MICHALAK Leo
- MOLLA Kenzo
- ZAHIRI Keylian

Soit un total de 13 arbitres stagiaires, Félicitations.

**Christophe BENOIT**  
Président

**Alain BERTHELOT**  
Secrétaire

## **INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

**Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.**

### **CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2023/2024**

**LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.**

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2023/2024 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

SP. COURTHEZON JONQUIERES **U18R2**  
ST. MAILLANAIS - **D3**  
ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE  
FC TARASCON  
FA CHATEAURENARD **D1**  
SORGUES ESP **D2**  
VISAN JS  
BARTHELASSE US  
BEDARRIDES AS **U18D1**  
VELLÉRON SO  
VIOLES AVS

## LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAIRE DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2023/2024

F.A. VAL DURANCE - **R2 et D2**  
AV.C. AVIGNONNAIS  
CAVAILLON ARC **D2 et U19D1**

## **DISCIPLINE ET REGLEMENTS**

### COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Mercredi 10 Janvier 2024

**Présents** : MM. CRESPIEN Raymond, ROCHER Lionel, STORCK Benjamin. Mme GUEGAN Martine.

**Excusés** : M. ILAFKIHEN Tarik, Mme GONDRAN Lina

### NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 114 : MONTEUX O / AVIGNON US – DISTRICT 1 du 12/11/2023  
DOSSIER N° 145 : MAILLANE / MONTEUX – COUPE ULYSSE FABRE du 07/01/2024  
DOSSIER N° 146 : DENTELLES / ST REMY – U18 D1 du 06/01/2024

### Dossiers en attente

DOSSIER N° 147 : ISLE BC / CADEROUSSE US – COUPE ESPERANCE du 07/01/2024  
DOSSIER N° 148 : MISTRAL ACADEMIE / APT JS – U15 D1 du 07/01/2024  
DOSSIER N° 149 : GOULT ROUSSILLON / COURTHEZON JONQUIERES – U18 D1 du 16/12/2023  
DOSSIER N° 150 : LES VALAYANS / RASTEAU AS – DISTRICT 3 du 10/12/2023

### RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

### IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

**Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.**

**La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.**

---

**DOSSIER N° 114 : MONTEUX O / AVIGNON US – DISTRICT 1 du 12/11/2023**

Vu l'évocation portée par le club de MONTEUX O en date du 30/11/2023.

Cette évocation porte sur participation et qualification des joueurs

- RITT Pascal
- ZEGHAOUI Younes
- ETTAHIRI Youssef
- JAMA MOUGAOUI Mostafa
- GONZALEZ Elies

Au motif que ces joueurs possèdent le cachet mutation alors que le club ne peut inscrire que 4 joueurs mutés et se trouve en infraction avec le statut de l'arbitrage

Attendu que la commission générale d'appel dans sa réunion du 05/01/2024 infirme la décision de la CSR et rétablit AVIGNON US dans ses droits (6 mutés).

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit l'évocation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain MONTEUX O – AVIGNON US 1 à 3**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 145 : MAILLANE / MONTEUX – COUPE ULYSSE FABRE du 07/01/2024**

Vu sur la feuille de match le rapport de Mr BAGHOU Tarik arbitre officiel :  
A 15h00, heure du coup d'envoi l'équipe de MAILLANE n'était pas présente sur le terrain

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MAILLANE ST (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 146 : DENTELLES / ST REMY – U18 D1 du 06/01/2024**

Vu la réclamation d'après match envoyée par DENTELLES FC jugée irrecevable car mal formulée.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des RG FFF)

**Par ces motifs,**

**La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain DENTELLES FC – ST REMY 1 à 1**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

## **ACTIVITÉS SPORTIVES**

### **COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

---

#### **Réunion du Lundi 08 Janvier 2024**

---

**Présents** : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, NICOLAS.

---

**Excusé** : M. RANC

---

#### **SECTEUR CHAMPIONNAT**

## D1 :

Le match N° 26501448 : **VEDENE LE PONTET / MONTFAVET** du 14/04 se jouera à 15h00

## D2 :

Le match N° 26501691 : **SORGUES ESP / CAMARET AS** du 21/01 devra se jouer sur terrain neutre (+20km) (Décision disciplinaire)

Le match N° 26501547 : **ORANGE FC / GORDES ESP** du 07/01 non joué ce jour (07/01/2023) transmis à la CSR pour suite à donner.

Le match N° 26501558 : **ORANGE FC / DENTELLES** du 21/01 devra se jouer sur terrain neutre (+20km) décision disciplinaire.

A l'**AS CAMARET** en réponse suite au report des matchs contre **PERTUIS USR** : la réponse a été faite par le directeur administratif.

## D4 :

Le match N° 26504767 : **LACOSTE / VILLELAURE** du 14/01 se jouera à 13h00

Le match N° 26505165 : **GADAGNE SC / SUD LUBERON** du 21/01 se jouera à 11h00

## Programmation rencontres non jouées :

D1 : Match N° 26501390 : **COURTHEZON JONQUIERE / CAMARET** à jouer le 17/01 à 20H00

D3 : Match N° 26502034 : **MONDRAGON / SORGUES** à jouer le 28/01 à 15H00

D3 : Match N° 26502036 : **BEDARRIDES AS / LAPALUD** à jouer le 24/01 à 20H00

D4 : Match N° 26502368 : **ST SATURNIN / BARTHELASSE** à jouer le 28/01 à 15H00

D4 : Match N° 26539256 : **SAHUNE / AUTRE PROVENCE** à jouer le 28/01 à 15H00

D4 : Match N° 26504243 : **PROVENCE RC / CADEROUSSE** à jouer le 28/01 à 15H00

D4 : Match N° 26504242 : **MONDRAGON / LAPALUD** à jouer le 28/01 à 13H00

D4 : Match N° 26504508 : **DENTELLES / PIOLENC** à jouer le 28/01 à 13H00

## SECTEUR COUPE

### COUPE DE L'ESPERANCE :

Le match N° 27594022 : **BEDARRIDES AS / ETOILE D'AUBUNE** prévu le Mercredi 10/01 à 20h00 est reporté au 17/01 à 20h00 (attente homologation éclairage)

## COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

## Réunion du Jeudi 04 Janvier 2024

**Présents** : MM. GARCIA, BOCHET, ABEILLE, DANY. Mme NICOLAS

## SECTEUR CHAMPIONNAT

### U19 D1

**ORANGE GRES US** est déclaré Forfait Général suite à 3 Forfaits simples. Tous les résultats sont annulés.

### U17 D3

Poule B :

**LUBERON SC** engagé par erreur est retiré.

**STADE CABANNAIS** déclare Forfait Général.

## SECTEUR COUPES

### Rappel Règlement :

#### Coupe Grand Vaucluse :

Les clubs évoluant en championnat régional entreront dans cette compétition au fur et à mesure de leur élimination de la Coupe MEDITERRANEE, et ce, jusqu'au 8ème de finale de la Coupe GRAND VAUCLUSE.

#### Coupe Avenir :

Les équipes disputant les compétitions D3 (U15 et U17) ou D2 (U14, U16 et U19) entrent dans cette compétition au fur et à mesure de leur élimination en coupe GRAND VAUCLUSE, et ce, jusqu'au 8ème de finale inclus.

Une adaptation est prévue pour les U19, seulement 7 équipes.

### Grand Vaucluse U16

Tirage 1/8<sup>ème</sup> de Finale à jouer le 28/01/2024 :

**Exempt :** LE PONTET VEDENE (toujours en Coupe Méditerranée)

ST JEAN GRES FONTV. 1 / O. MONTELAIS 1  
F.A. VAL DURANCE 1 / AV. C. AVIGNONNAIS 1  
F.C. ST REMOIS 1 / O. DE BARBENTANE 1  
L'ETOILE D'AUBUNE 1 / F.C. VILLENEUVE 1  
NYONS F.C. 1 / F. C. AVIGNON OUEST 1  
SCL 1 / CALAVON F. C. 1  
SP. COURTHEZON JONQUI 1 / LMDV 1

### Coupe Avenir U14

Tirage coupe Avenir U14 à jouer le 27/01/2024 :

**Exempt :** CAMARET AS

ST JEAN GRES FONTV. 1 / LMDV 1  
F.C. FEMININ MONTEUX 1 / A.R.C. CAVAILLON 1  
NYONS F.C. 1 / F.C. CHEVAL BLANC 1  
ST DIDIER PERNOISE 2 / SCL 1  
U.S. AVIGNONNAISE 1 / SCJ 1  
U.S. TOURAINE 1 / ORANGE F. C. 2

### Coupe Avenir U15

Tirage coupe Avenir U15 à jouer le 28/01/2024 :

**Exempt :** CAMARET AS, CAUMONT, CHATEAURENARD FA et NOVES O toujours en Coupe Grand Vaucluse

MORIERES ACS 1 / JSA 2  
LES ANGLES EMAF 2 / SP.C. ROGNONNAIS 1  
F. C. AVIGNON OUEST 2 / U.S. TOURAINE 2  
F.C. CARPENTRAS 2 / ESPE. SORGUAISE 1  
F.C. TARASCON 1 / A.S. PIOLENCOISE 1  
FCEA 1 / BOLLENE FOOT 1  
MJC V 1 / COMETE S. SARRIANS 2  
MALAUCENE RG 1 / U.S. AVIGNONNAISE 1  
SCJ 2 / F.C. AUREILLOIS 1  
STADE CABANNAIS 1 / GRAVESON ENT 2  
U.S. ST SATURNINOISE 1 / U.S. AUTRE PROVENCE 1  
VENTOUX SUD FC M/B 2 / F.C. FEMININ MONTEUX 1

### Coupe Avenir U17

Tirage coupe Avenir U17 à jouer le 28/01/2024 :

BOXELAND C. ISLOIS 2 / U.S. PLANAISE 1  
F.C. CHEVAL BLANC 1 / O. MONTELAIS 16  
F.C. VILLENEUVE 16 / ST JEAN GRES FONTV. 16  
LMDV 16 / U.S. LAPALUTIENNE 1  
O. DE BARBENTANE 16 / FCEA 1  
R. C. B. BOLLENE 16 / CALAVON F. C. 2 16  
ENT.GADAGNCAUMONTHOR 1 / L'ETOILE D'AUBUNE 16  
SCJ 3 / NYONS F.C. 16  
ST. MAILLANAIS 16 / F.A. VAL DURANCE 16  
PERTUIS USR 16 / MALAUCENE RG 16  
U.S. TOURAINE 16 / JSA 1  
ENT.VENTOUX SUD CARO 1 / U.S. ST SATURNINOISE 16

## COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Mardi 09 janvier 2024

**Présents :** Mme DOSSARD (Présidente) M. BES, M. LE GALL, M. ZANDOMENEGHI,.

**Excusés :** M. ZAFRA – D'ASCANIO – VIDAL Mmes DOUZON – WIDORSKI – GARCIA - NOVELLI M.

## CORRESPONDANCE

### TABLES RONDES sur le développement football féminin :

Foot animation et U13F : Mardi 16 janvier 18h30-20h00

U15F et U18F : Mardi 23 janvier 18h30-20h00

S11F et S8F : Mardi 30 janvier 18h30-20h00

Merci pour votre présence.

**EMAF** : suite réponse de US Touraine, le match est maintenu à 10H30 le 14/01/23

**ACA** : suite à votre courrier, vous trouverez dans le BO (championnat U15F à 8) les dates de reports des matchs.

**US CADEROUSSE** : Ok pour report match au 27 janvier 2024 U18 F à 8.

**US CHEVAL-BLANC** : merci de voir avec Carpentras afin de fixer la date du report du match du 09/12/23 et revenir vers nous pour valider la date sur FOOTCLUBS.

## SECTEUR CHAMPIONNATS

**Rappel aux clubs :**

**UTILISATION DE FOOTCLUBS POUR TOUTES DEMANDES DE MODIFICATION : DATE/ HORAIRES/ TERRAIN.**

**Important de signaler 8 jours minimum des modifications de lieux de matchs ou horaires sur FOOTCLUBS afin de permettre d'informer les arbitres prévus des changements.**

### CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

Match de la Journée 13 initialement prévue le 07/01 à reprogrammer :

#### POULE PROMOTION :

Le match N° 27114232 : GORDES ESP / ST JEAN DU GRES, le 28 Janvier 2024, clubs exempts en COUPE AMITIE.

Le match N° 27114233 : VEDENE LE PONTET / MOLLEGES EYGALIERES, si MOLLEGES EYGALIERES éliminé de la COUPE AMITIE le 28/01 match le 18/02 sinon le 3 Mars 2024

Le match N° 27114234 : BONNIEUX FC / DENTELLES FC, si DENTELLES éliminé de la COUPE AMITIE le 28/01 match le 18/02 sinon le 10 Mars 2024

Le match N° 27114236 : ETOILE D'AUBUNE 2 / RASTEAU, si équipes éliminées de la COUPE AMITIE le 28/01 match le 18/02 sinon le 10 Mars 2024

#### POULE ESPOIR :

Le match N° 27113709 : MONTFAVET SC / VENTOUX SUD, le 28 Janvier 2024 MONTFAVET étant exempt en COUPE AMITIE.

Le match N° 27113710 : FCEA 2 / LES VALAYANS, si LES VALAYANS éliminé de la COUPE AMITIE le 28/01 match le 18/02 sinon le 3 Mars 2024

Le match N° 27113711 : ST ANDIOL / NOVES, le 28 Janvier 2024

Le match N° 27113713 : CADEROUSSE / BEDARRIDES, le 28 Janvier 2024

Le match N° 27113714 : MALAUCENE RG / TRAVAILLAN FC, le 28 Janvier 2024

### CHAMPIONNAT U15 F A 8

Le match N° 27587977 : ST JEAN DU GRES 2 / ACA 1 du 16/12/23 reporté au 20/01/24 en raison de l'engagement en coupe ligue Méditerranée de l'AC AVIGNON

Le match N° 27587924 : FC CARPENTRAS 1 / AS RASTEAU 1 du 16/12/23 reporté au 02/03/24 en raison de l'engagement en coupe ligue Méditerranée de CARPENTRAS

Le match N° 27603742 : ENTENTE PHENIX CALAVON 1 / ACA 2 du 16/12/23 reporté au 02/03/24 en raison de l'engagement en coupe ligue Méditerranée de l'AC AVIGNON

Le match N° 27587927 : CHEVAL BLANC / ETOILE D'AUBUNE 1 du 16/12/23 reporté au 09/03/24 en raison de l'engagement en Coupe ligue Méditerranée de L'ETOILE D'AUBUNE

Le match N° 27587922 : ETOILE D'AUBUNE 1 / ST REMY du 02/12/23 reporté au 02/03/24

Le match N° 27603738 : ETOILE D'AUBUNE 2 / MONTFAVET du 02/12/23 reporté au 02/03/24

### CHAMPIONNAT U13 F A 8

FESTIVAL FOOT :

Tour de qualification pour la finale départementale le 3 février 2024

Finale Festival Foot U13F le 06 AVRIL 2024

### FOOT ANIMATION

**RAPPEL : Les autorisations parentales ne sont pas autorisées pour les plateaux, les joueuses doivent avoir une licence officielle FFF pour participer aux plateaux féminins de U6F-U9F et U10F-U11F.**

Lors des plateaux, les licences des joueuses sont obligatoires et doivent être fournies au club recevant. Les feuilles de plateaux doivent être complétées par le club recevant et envoyées par mail avec les feuilles de licences via la boîte mail officiel au district à [secretariat@grandvaucuse.fr](mailto:secretariat@grandvaucuse.fr)

#### U6-U9F :

Prochain plateau le **20 janvier 2024** chez B de 10h00 à 12h00 :

<b>20 janvier 2024</b>	
<b>THEME : GALETTE DES ROIS</b>	
<b>PLATEAU 2 CHEZ B</b>	
A	ETOILE D'AUBUNE
B	BC ISLE
C	AC VEDENE LE PONTET
D	CALAVON FC 3 équipes
E	MONTEUX FCF 2 équipes
F	AC AVIGNON 2 équipes
G	TARASCON
H	ST JEAN DU GRES 2 équipes
I	EYRAGUES
J	VENTOUX SUD

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponible sur le site du DISTRICT.

Menu « DOCUMENTS », « INFOS PRATIQUES » sélectionner une catégorie « FEMININES » et « PLATEAU U6F – U9F »

[U10-U11F :](#)

Prochain plateau le **20 janvier 2024** chez C de 14h à 16h

<b>20 JANVIER 2024</b>			
<b>THEME : GALETTE DES ROIS</b>			
<b>SITE 1</b>		<b>SITE 2</b>	
<b>PLATEAU 3 CHEZ C</b>		<b>PLATEAU 3 CHEZ C</b>	
A	CHEVAL BLANC FC	A	COURTHEZON JONQUIERES 1
B	VEDENE LE PONTET AC	B	MONTEUX FCF 1
C	APT JS	C	MORIERES LES AVIGNON
D	CALAVON FC 1	D	AC AVIGNON 1
E	CHEVAL BLANC FC 2	E	COURTHEZON JONQUIERES 2
F	TARASCON FC 1	F	MONTEUX FCF 2
G	CALAVON FC 2	G	AC AVIGNON 2
H	PERTUIS USR	H	
I	TARASCON FC 2	I	
J		J	

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponible sur le site du DISTRICT.

Menu « DOCUMENTS », « INFOS PRATIQUES » sélectionner une catégorie « FEMININES » et « PLATEAU U10F – U11F »

Vous pourrez constater que les journées organisées en U10F et U11F sont en alternance avec les plateaux U8-U9 garçons afin de faciliter la participation des joueuses aux plateaux féminins.

## SECTEUR COUPE

L'ensemble de la Commission Féminine remercie les clubs présents lors du tirage des Coupe féminines.

### COUPE CHABAS SENIORS F A 11

1<sup>er</sup> tour 21 JANVIER (cadrage)

2<sup>ème</sup> tour 18 février

3<sup>ème</sup> tour 14 avril

FINALE 8 mai (À valider)

A jouer le 21 Janvier 2024

**EXEMPT :** FCF MONTEUX - ÉTOILE D'AUBUNE 1 – FC AUREILLE – PHENIX CAVAILLON

LES MINOTS DU VASIO / EYRAGUES 1

BARBENTANE 1 / LES ANGLES 1

ST REMY / VENTOUX SUD

FC ENTRAIGUES ALTHEN / US TOURAINÉ

### COUPE AMITIE SENIORS F A 8

2<sup>ème</sup> tour 28 janvier

3<sup>ème</sup> tour 18 février

4<sup>ème</sup> tour 14 avril

FINALE 8 mai (À valider)

TIRAGE du 2<sup>ème</sup> tour (cadrage) à jouer le 28 janvier

**EXEMPTS :** ESP GORDES - ETOILE D'AUBUNE - SC MONTFAVET - ST JEAN DU GRES FONTVEILLE - US THOROISE



AS RASTEAU / STADE CABANNAIS  
FC MOLLEGES / AS LES VALAYANS  
FC DENTELLES / FC CHEVAL-BLANC

### COUPE GRIOLET 18F

1<sup>er</sup> tour 27 janvier (cadrage)  
2<sup>ème</sup> tour 17 février  
3<sup>ème</sup> tour 13 avril  
FINALE 8 mai (À valider)

A jouer le 27 Janvier 2024

**EXEMPT :** RASTEAU – CARPENTRAS FC – GRAVESON – LES MINOTS DU VASIO – PERTUIS – CADEROUSSE – VENTOUX SUD

JS APT 1 / CHEVAL-BLANC 1

### COUPE GRAND VAUCLUSE 15F

1<sup>er</sup> tour 27 janvier  
2<sup>ème</sup> tour 24 février  
3<sup>ème</sup> tour 30 mars  
4<sup>ème</sup> tour 13 avril  
FINALE 8 mai. (À valider)

A jouer le 27 Janvier 2024

PERTUIS USR 1 / PHENIX CAVAILLON 1  
AC AVIGNON 1 / AC VEDENE LE PONTET 1  
CHEVAL BLANC FC 1 / US TOURAIN1  
TARASCON 1 / RASTEAU 1  
COURTHEZON JONQUIERES SC 1 / JS APT 1  
ST JEAN DU GRES 1 / EYRAGUES 1  
CARPENTRAS FC 1 / LES MINOTS DU VASIO 1  
VENTOUX SUD 1 / ÉTOILE D'AUBUNE 1  
MONTFAVET SC / ST REMY 1

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Vendredi 5 Janvier 2024

**Présents :** MM. ZANDOMENEGHI, LAURENT, THIABAUD, SASSI. Mme DOUZON.

**Assiste à la séance :**

**Excusés :** M. GOUSSET, M. ZEDGUENIDZE, Mme GARCIA (Présidente de la Commission).

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le consulter : <https://grandvaucluse.fff.fr/>

DOCUMENTS > INFOS PRATIQUES > FOOT ANIMATION

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District  
[secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)

Calendrier des Dates importantes :



## APPEL A CANDIDATURE ACCUEIL DES FINALES et JND :

Les clubs souhaitant accueillir une Finale organisée par le District Grand Vaucluse sont priés d'envoyer leur candidature par mail à [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr) avant le 3 Février 2024.

### SANCTIONS – AMENDES :

Nous vous rappelons selon l'Annexe financières 2023/2024 :

A compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2023,

- |  |     |
|--|-----|
| - FORFAIT SIMPLE =                           | 30€ |
| - FORFAIT GENERAL =                          | 20€ |
| - Feuille de match illisible ou incomplète = | 30€ |
| - N° de licence manquant =                   | 10€ |

La commission a voté à l'unanimité que si trop de Forfaits sont déclarés par le même club et la même équipe, l'équipe se verrait exclue des Poules. Cela concerne toute les catégories.

Des Contrôles des Feuilles de matchs ont été effectués, et la commission a constaté beaucoup trop d'infraction au règlement du Foot Animation. Les irrégularités ont été transmises à la Commission compétente.

### SECTEUR : U12-13

**Le début des rencontres, coup d'envoi à 14H**  
**Accueil des équipes 13h30**

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14, des U18, des U19, des U15F et U18F à 15H00.

Concernant les modifications d'horaires des rencontres, pour les clubs recevant en même temps des U11, U13 et U15F et U18F, merci de vous organiser **1 SEMAINE** avant vos rencontres afin de prévenir officiellement les clubs visiteurs des changements d'horaires (match avancé à 10H ou 10H30 ou 11H,.... Match déplacé à 15H ou 15H30 ou 16H, ....)

#### POINTS DE RAPPEL sur le règlement des U13 :

- Seulement les licenciés (licence officielle FFF enregistrée) **U13, U12 ainsi que U11** à la condition d'y être autorisé médicalement dans la limite de **3 licenciés** peuvent être inscrits sur la feuille de match.
- La mixité est autorisée pour les U14F, U13F, U12F et U11F à la condition d'y être autorisée médicalement dans la limite de 3 licenciées.
- Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.
- Article – 160 Nombre de joueurs « MUTATION » : Dans toutes compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des règlements généraux FFF.
- Le contrôle des licences doit être effectué avant le coup d'envoi.
- 1 Arbitre central doit être tiré au sort entre les 2 équipes, celui-ci doit avoir une licence officielle FFF (joueur, dirigeant).
- L'envoi de la feuille de match + la feuille des licences incombe au club recevant qui doit la faire parvenir au District dans les 48H. Les feuilles de matchs doivent être COMPLETEES et SIGNEES.
- **FMI pour les U12 et U13 de Niveau 1 à partir de la Phase 1.**

Des Contrôles des Feuilles de matchs ont été effectués, et la commission a constaté beaucoup trop d'infraction au règlement du Foot Animation. Les irrégularités ont été transmises à la Commission compétente.

#### ENVOI DES FEUILLES DE MATCHES :

Les feuilles de matchs doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr)

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :

CATEGORIE (U12-U13) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

**Le club recevant est responsable de l'envoi des feuilles de match.**  
**Il sera appliqué match perdu par pénalité en cas de non réception de la feuille de match.**

### SECTEUR : U10-11

**Le début des rencontres, coup d'envoi à 14H**  
**Accueil des équipes 13h30**

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14, des U18, des U19, des U15F, des U18F à 15H00.

Concernant les modifications d'horaires des rencontres, pour les clubs recevant en même temps des U11, U13, U15F et U18F, merci de vous organiser **1 SEMAINE** avant vos rencontres afin de prévenir officiellement les clubs visiteurs des changements d'horaires (match avancé à 10H ou 10H30 ou 11H,.... Match déplacé à 15H ou 15H30 ou 16H, ....)

#### POINTS DE RAPPEL sur le règlement des U11 :

- Seulement les licenciés (licence officielle FFF enregistrée) **U11, U10 ainsi que U9** à la condition d'y être autorisé médicalement dans la limite de **3 licenciés** peuvent être inscrits sur la feuille de match.
- La mixité est autorisée pour les U12F, U11F, U10F et U9F à la condition d'y être autorisée médicalement dans la limite de 3 licenciées.
- Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.
- Le contrôle des licences doit être effectué avant le coup d'envoi.
- L'envoi de la feuille de match + la feuille des licences incombe au club recevant qui doit la faire parvenir au District dans les 48H. Les feuilles de matchs doivent être COMPLETEES et SIGNEES.

#### ENVOI DES FEUILLES DE MATCHES :

Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à [secretariat@grandvaocluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaocluse.fff.fr)  
Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :  
CATEGORIE (U10-U11) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

**Le club recevant est responsable de l'envoi des feuilles de match.  
Il sera appliqué match perdu par pénalité en cas de non réception de la feuille de match.**

## CHALLENGE DEPARTEMENTAL DU SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023

### EQUIPES DECLASSEES SUITE A ANALYSE FEUILLE DE MATCHES ET REGLEMENT:

ZONE NORD : COURTHEZON 2 & COURTHEZON 1.

ZONE SUD : CAVAILLON 1 & VAL DURANCE 4.

ZONE CENTRE : VILLENEUVE 2 & LES VALAYANS 2 & SORGUES 4 & AVIGNON CFC 4 & VILLENEUVE 3 & ENTRAIGUES/ALTHEN 3 & SORGUES 2 & LES ANGLÉS 1 & PERNES ST DIDIER 3 & APT JS 1 & GOULT ROUSSILLON & AVIGNON CFC 2.

### CLUBS QUALIFIES POUR LE 2<sup>NDE</sup> TOUR DU 17/02/2024 :

ZONE NORD	1	✓	ORANGE FC 1
	2	✓	CADEROUSSE 1
	3	✓	ORANGE GRES 2
	4	✓	ORANGE GRES 1
	5	✓	PIOLENC 1
	6	✓	DENTELLES 1
	7	✓	LES MINOTS DU VASIO 2
	8	✓	RC PROVENCE 2
	9	✓	NYONS 1
	10	✓	SARRIANS 2
	11	⚠	ETOILE AUBUNE 1 REPECHÉE
	12	✓	CADEROUSSE 2
ZONE CENTRE	1	⚠	CHATEAURENARD 1 REPECHÉE
	2	✓	VEDENE LE PONTET 1
	3	✓	MONTEUX 1
	4	✓	ST. DIDIER PERNES 2
	5	⚠	SORGUES 3 REPECHÉE
	6	✓	CARPENTRAS 3
	7	✓	VENTOUX SUD 3
	8	✓	VEDENE LE PONTET 3
	9	⚠	VILLENEUVE 4 REPECHÉE
	10	✓	AVIGNON AC 1
	11	✓	CARPENTRAS 1
	12	✗	ANOMALIE GÉNÉRALE - AUCUN REPECHAGE POSSIBLE
13	✓	SORGUES 1	
14	✓	AVIGNON AC 3	
15	⚠	VILLENEUVE 1 REPECHÉE	
16	✓	CALAVON 1	
17	✓	BEDARRIDES 2	
18	✓	VELLERON 2	
19	✓	AVIGNON AC 2	
20	⚠	VELLERON 3 REPECHÉE	
21	⚠	ENT. ENTRAIGUES/ALTHEN 1 REPECHÉE	
22	⚠	AVIGNON AC 4 REPECHÉE	
23	✓	BC ISLE 1	
24	✓	VENTOUX SUD 1	
ZONE SUD	1	✓	PERTUIS 1
	2	✓	LA TOUR D'AIGUES 2
	3	✓	CHEVAL BLANC 2
	4	✓	EYRAGUES 1
	5	⚠	PLAN D'ORGON 1 REPECHÉE
	6	✓	ST. REMY 2
	7	⚠	ST. REMY 3 REPECHÉE
	8	✓	LUBERON SC 2
	9	✓	AUREILLE 1
	10	✓	BARBENTANE 1
	11	✓	MOLLEGES / EYGALIERES 2
	12	✓	MAILLANE 1

### SECTEUR : U8-U9

Lors de la constitution des Poules U8-U9, nous intégrerons Maximum 2 équipes du même club par Poule.  
Des dérogations sont acceptées selon le secteur afin de ne pas faire 45 min ou plus de route pour les enfants et leurs parents.

### ENVOI DES FEUILLES DE PLATEAUX :

Les feuilles de plateaux doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à [secretariat@grandvaocluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaocluse.fff.fr)

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :  
CATEGORIE (U8-U9) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

**Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.**

### PARTICIPATION DES EQUIPES FEMININES AUX PLATEAUX EFF :

La communication entre clubs participant à des compétitions sportives est essentielle pour assurer le bon déroulement des événements.  
Si un club qui a inscrit des équipes féminines en catégories U8-U9 prévoit de participer à un plateau de football EFF (École Féminine de Football), il est en effet recommandé de prévenir le club organisateur du plateau U8-U9 de votre absence. Cela permet d'organiser plus efficacement l'événement et de faire en sorte que toutes les équipes soient correctement réparties dans les rencontres.

Votre absence au plateau U8-U9 sera bien entendu pris en considération par la commission foot animation.

Lorsque vous prévoyez de ne pas participer à un plateau U8-U9, il est poli et respectueux de prévenir le club organisateur le plus tôt possible, idéalement plusieurs jours à l'avance, pour qu'ils puissent ajuster l'organisation en conséquence.

Il est important de maintenir une communication ouverte et respectueuse entre les clubs pour garantir que les événements sportifs se déroulent de manière harmonieuse. Cela permet également d'éviter des perturbations inutiles et d'assurer une expérience positive pour tous les participants.

**LA PHASE 2 DEBUTE LE 3 FEVRIER 2024 APRES LA JOURNEE 5, pour toute demande de changement de Poule, cela sera pris en compte pour la Phase 2.**

## SECTEUR : U6-U7

### ENVOI DES FEUILLES DE PLATEAUX :

Les feuilles de plateaux doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr)

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :

CATEGORIE (U6-U7) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

**Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.**

### PARTICIPATION DES EQUIPES FEMINIENES AUX PLATEAUX EFF :

La communication entre clubs participant à des compétitions sportives est essentielle pour assurer le bon déroulement des événements.

Si un club qui a inscrit des équipes féminines en catégories U6-U7 prévoit de participer à un plateau de football EFF (École Féminine de Football), il est en effet recommandé de prévenir le club recevant du plateau U6-U7 de votre absence. Cela permet d'organiser plus efficacement l'événement et de faire en sorte que toutes les équipes soient correctement réparties dans les rencontres.

Votre absence au plateau U6-U7 sera bien entendu pris en considération par la commission foot animation.

Lorsque vous prévoyez de ne pas participer à un plateau U6-U7, il est poli et respectueux de prévenir le club organisateur le plus tôt possible, idéalement plusieurs jours à l'avance, pour qu'ils puissent ajuster l'organisation en conséquence.

Il est important de maintenir une communication ouverte et respectueuse entre les clubs pour garantir que les événements sportifs se déroulent de manière harmonieuse. Cela permet également d'éviter des perturbations inutiles et d'assurer une expérience positive pour tous les participants.

**LA PHASE 2 DEBUTE LE 3 FEVRIER 2024 APRES LA JOURNEE 5, pour toute demande de changement de Poule, cela sera pris en compte pour la Phase 2.**

### ORGANISATION DES PLATEAUX U6-U7 :

Temps de jeu : 50 Minutes

- 1<sup>ère</sup> rotation : Ballon magique
- 2<sup>ème</sup> rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)
- 3<sup>ème</sup> rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)
- 4<sup>ème</sup> rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)
- 5<sup>ème</sup> rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)

Permettre à TOUS les enfants de PROGRESSER, de JOUER et de prendre du PLAISIR



	TEMPS DE JEU EFFECTIF	NIVEAU	NOMBRE DE POSSESSIONS
BALLON MAGIQUE	7'15"	Enfant « débutant »	13,5
		Enfant « débrouillé »	14,5
MATCH	5'35"	Enfant « débutant »	11
		Enfant « débrouillé »	18

En moyenne: **30 secondes GAGNEES** à chaque but marqué dans des buts avec filets

Direction Technique Nationale - La pratique U6-U7

PERFORMANCES 2024

## LE BALLON MAGIQUE

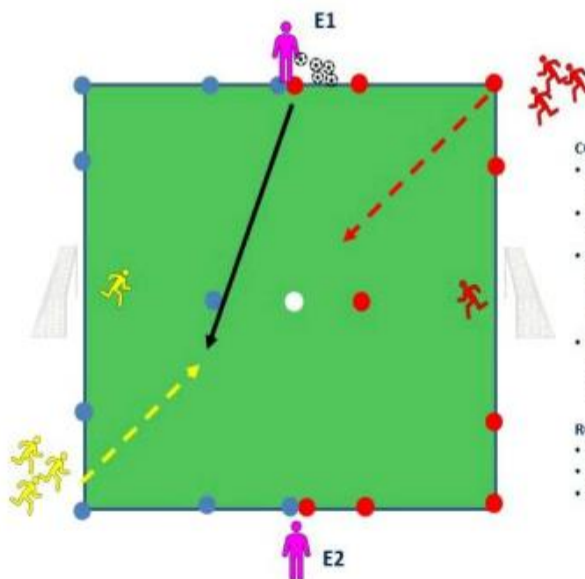
U6

U7

OPTIMISATION DES TEMPS D'ACTIVITÉ ET DES CONTENUS PROPOSÉS

### GRANDS PRINCIPES

- Educateur équipe 1 (E1) transmet le ballon au 1er joueur rouge ou jaune (passe dans les pieds du joueur).
- Le joueur ayant le ballon doit aller marquer dans le but adverse en éliminant son adversaire.
  - Si l'adversaire récupère le ballon, il tente de marquer à son tour.
  - Si le ballon est récupéré par le GB, relance à son partenaire.
  - Si le ballon sort en touche ou en sortie de but, E1 injecte un 2<sup>ème</sup> ballon en criant « Ballon magique ». Les joueurs se disputent alors ce ballon.
  - A la fin de la séquence, les enfants quittent le terrain par les portes latérales et on recommence avec 2 autres.



### CONSEILS pour E1 :

- Ne pas dépasser 30 secondes de jeu (1 à 2 ballons)
- Ne pas donner le ballon toujours à la même équipe
- Sur le ballon magique, donner correctement le ballon (à la main ou aux pieds) pour favoriser le contrôle de la part des enfants.
- Essayer de donner le ballon à un joueur/joueuse l'ayant eu le moins souvent.

### ROLE DE E2 :

- Conseille, guide les joueurs
- Contrôle le temps de la séquence
- Au bout de 4 passages, changer les GB



Direction Technique Nationale - La pratique U6-U7

PERFORMANCES 2024

Guide éducateurs à retrouver sur le Site du District Grand Vacluse : <https://grandvacluse.fff.fr/>

Dans l'onglet DOCUMENTS > INFOS PRATIQUES > Foot Animation > Guide de l'éducateur U6 à U9.